

Luxembourg, le 2 février 2026

Objet : Projet de loi n°8645¹ relative à la rénovation et à l'extension de l'ancien Lycée technique agricole à Ettelbruck pour les besoins du Lycée technique d'Ettelbruck. (7046STH/WAL)

*Saisine : Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
(30 décembre 2025)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de loi sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de transformer l'ancien Lycée technique agricole d'Ettelbruck (ci-après « LTA ») en un campus moderne pour l'actuel Lycée technique d'Ettelbruck (ci-après « LTett »), afin de répondre à la forte croissance des effectifs scolaires. Le Projet inclut entre autres la rénovation de l'ancien bâtiment principal, la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, d'un hall de sport et d'un espace de restauration.

En bref

- La Chambre de Commerce salue l'ambition du Projet, qui modernise l'un des plus grands lycées du pays et s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan directeur sectoriel « lycées » accompagnant le développement du pôle de la Nordstad.
- Elle se félicite des efforts importants consentis en matière de durabilité, notamment l'usage combiné d'énergies renouvelables, l'amélioration de la performance énergétique et la réalisation d'un campus cohérent favorisant la mobilité douce.
- Toutefois, elle s'interroge sur la pertinence de la jauge retenue (1.900 élèves), celle-ci apparaissant insuffisante au regard de la croissance récente des effectifs.
- Elle regrette enfin l'absence de ventilation détaillée par sous-postes dans la fiche financière, rendant difficile l'appréciation précise de la structure des coûts.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de loi sous avis, sous réserve de la prise en compte de ses observations.

¹ [Lien vers le projet de loi sur le site de la Chambre des Députés](#)

Contexte

Le LTett constitue aujourd'hui l'un des établissements d'enseignement secondaire les plus importants du Grand-Duché, tant par la diversité de ses filières que par le nombre d'élèves accueillis. Conçu initialement pour une capacité nettement inférieure à ses effectifs actuels (estimés à 2.050 élèves en 2025), le lycée fait désormais face à une saturation structurelle de ses infrastructures, conséquence directe de l'augmentation continue de la population scolaire et de l'évolution des besoins pédagogiques. Cette situation justifie une intervention d'ampleur afin d'adapter les bâtiments existants, et de construire de nouveaux aux standards contemporains de l'enseignement post-primaire.

Le Projet prévoit ainsi une modernisation profonde du site, comprenant la rénovation thermique et fonctionnelle du bâtiment principal (LTA), la création de nouveaux espaces d'enseignement et de formation, l'aménagement d'ateliers, de salles spécialisées et polyvalentes, ainsi que le développement d'infrastructures sportives et logistiques répondant aux exigences de sécurité et de performance actuelles. Le Projet intègre également des mesures ambitieuses en matière de durabilité, notamment l'amélioration de l'enveloppe énergétique des bâtiments, l'intégration d'installations techniques plus performantes et la mise en place de dispositifs de récupération d'eau de pluie, conformément aux orientations nationales en matière d'efficacité énergétique et de gestion responsable des ressources naturelles.

Cette modernisation s'inscrit pleinement dans la continuité et l'esprit du Plan directeur sectoriel « lycées » (PDS « lycée »), déclaré obligatoire par le règlement grand-ducal du 25 novembre 2005². Ce plan stratégique organise le développement des établissements secondaires autour de quatre pôles territoriaux et poursuit des objectifs clairs : assurer la création de capacités scolaires suffisantes à moyen et long termes, favoriser la décentralisation et la régionalisation de l'offre éducative, réduire les distances et les besoins de déplacement des élèves, optimiser la taille et la distribution des établissements, promouvoir le polycentrisme et contribuer à un aménagement du territoire durable. Le renforcement du pôle scolaire du Nord, auquel appartient le LTett, répond directement à ces objectifs et s'inscrit dans la dynamique territoriale souhaitée par les documents directeurs de l'aménagement national.

Considérations générales

La Chambre de Commerce accueille favorablement ce Projet, qui représente un investissement de grande envergure pour l'offre éducative du Nord du pays. L'établissement concerné accueille aujourd'hui environ le double du nombre d'élèves pour lequel il avait été conçu, ce qui témoigne de la nécessité urgente de doter le site d'infrastructures modernisées, adaptées aux besoins actuels et capables d'accompagner la croissance prévisible de la demande d'enseignement post-primaire dans la région.

La Chambre de Commerce rappelle que le LTett concentre une offre pédagogique structurée autour de trois grands domaines : le commerce, les professions scientifiques et technologiques, et les métiers de la santé. Ces filières occupent une place essentielle dans l'économie nationale, où des pénuries persistantes de main-d'œuvre qualifiée sont régulièrement constatées. En renforçant les capacités d'accueil et la qualité des infrastructures pédagogiques, le Projet contribuera directement à la formation de profils professionnels pour lesquels les besoins sont pressants et croissants sur le marché du travail luxembourgeois.

Sur le plan territorial, la Chambre de Commerce relève que le Projet s'inscrit en cohérence avec les objectifs du PDS « lycées », en participant à la décentralisation de l'offre scolaire, à la

² [Lien vers le règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel « lycées »](#)

réduction des distances pour les élèves et à la consolidation du pôle éducatif de la Nordstad. Cette région joue un rôle croissant dans la structuration territoriale du pays et est identifiée comme l'un des pôles majeurs de développement au sein de la politique nationale d'aménagement du territoire. La modernisation du LTett contribuera ainsi à répondre aux besoins éducatifs immédiats, donnant aux élèves des locaux adéquats et de bonnes conditions d'enseignement : les structures modulaires provisoires, implantées notamment sur le site de l'ancien LTA, et représentant une part significative des surfaces actuellement utilisées par le LTett, sont appelées à être entièrement remplacées par les nouvelles constructions prévues par le Projet. Le Projet contribuera aussi plus largement à renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Nordstad en tant que troisième pôle de développement du pays. Il devrait pouvoir accompagner de manière concrète les objectifs de polycentrisme, de rééquilibrage territorial et de déconcentration fonctionnelle promus par le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT).

Toutefois, la Chambre de Commerce relève que la capacité d'accueil prévue dans le Projet – **calibrée à 1.900 élèves** selon les plans approuvés en 2020 – apparaît aujourd'hui comme insuffisante au regard de l'évolution récente des effectifs. Alors que le lycée accueillait déjà 1.951 élèves à la rentrée 2024 et que les prévisions jointes au Projet pour 2025 **atteignent 2.050 élèves**, le Projet semble ne pas avoir anticipé de manière suffisamment ambitieuse la croissance de la demande scolaire dans le pôle Nord. Au vu de l'importance de l'investissement engagé, il serait regrettable que le site se retrouve saturé dès sa mise en service, entraînant à brève échéance la nécessité d'un nouveau processus de planification et de construction, long et coûteux.

Dans le prolongement de cette observation, la Chambre de Commerce souhaite également attirer l'attention sur la question des marges d'évolution future du site. Elle constate que les documents disponibles ne font pas apparaître l'existence de réserves foncières envisageant distinctement une extension ultérieure, si la croissance des effectifs venait à se poursuivre au rythme actuel. Sans remettre en cause les choix urbanistiques opérés, la Chambre de Commerce estime qu'une réflexion complémentaire pourrait s'avérer utile afin de garantir, à long terme, la capacité du campus à accompagner durablement les besoins scolaires du pôle Nord, conformément aux principes du PDS « lycées » qui prône la création de capacités suffisantes et la planification anticipée des implantations. Elle invite dès lors les autorités à examiner, dans la mesure du possible, les options susceptibles de renforcer la pérennité fonctionnelle du campus modernisé.

Sans préjuger des choix futurs en matière de planification scolaire, la Chambre de Commerce estime opportun de s'interroger, au regard de la saturation constatée du LTett et des marges d'évolution limitées du site, sur les perspectives à moyen terme de l'offre d'enseignement secondaire dans la Nordstad. Alors que les nouveaux bâtiments du Nordstad-Lycée ne sont pas encore érigés³, la perspective de l'élaboration du nouveau PDS « lycées », annoncé pour 2028, permet d'envisager une réflexion stratégique d'ensemble afin d'anticiper les besoins futurs et d'assurer un développement équilibré des infrastructures scolaires de la Nordstad. Elle relève à cet égard que les projets de nouveaux lycées actuellement évoqués semblent majoritairement répondre à une demande spécifique d'offre européenne ou internationale, principalement localisée dans le Sud du pays⁴. Elle appelle donc, comme évoqué, à traiter ce point dans le nouveau PDS « lycées », avec un examen spécifique des besoins de la Nordstad.

³ La Chambre de Commerce avait émis [son avis au sujet de Plan d'occupation du sol « Nordstad-Lycée », le 23 octobre 2023](#). Elle avait salué l'utilisation du POS, et plus largement le projet de construction lié au Nordstad-Lycée jugé d'importance majeure et ayant un impact territorial structurant. Toutefois, la Chambre de Commerce s'interrogeait déjà sur le potentiel d'extension réduit du site, et regrettait que des choix plus forts en termes de densification n'aient pas été retenus.

⁴ [« Un nouveau Plan directeur sectoriel des lycées pour 2028 »](#) sur le site de la Chambre des Députés

Concernant le caractère environnementalement ambitieux du Projet

La Chambre de Commerce salue l'attention particulière portée aux considérations environnementales dans la conception et la réalisation du Projet. Celui-ci présente plusieurs éléments qui témoignent d'une volonté de réduire l'empreinte écologique du campus modernisé tout en renforçant son efficacité énergétique et sa résilience à long terme.

Elle relève tout d'abord positivement le recours accru aux énergies renouvelables. La production d'électricité photovoltaïque prévue sur une surface d'environ 1.800m², répartie sur la toiture du nouveau bâtiment et du nouveau hall sportif, devrait permettre de constituer un apport significatif en matière d'autonomie énergétique. De même, la valorisation du potentiel géothermique du site, via l'installation d'une pompe à chaleur réversible destinée à assurer la production de chaleur et de froid, illustre une approche cohérente de transition énergétique fondée sur des solutions propres et locales.

Ces efforts s'articulent utilement avec les travaux d'amélioration de l'enveloppe thermique du LTA ainsi qu'avec l'intégration de systèmes de récupération des eaux de pluie, contribuant à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. A terme, cela devrait permettre une réduction des coûts annuels liés à la consommation énergétique et hydrique du site, ce que la Chambre de Commerce accueille favorablement.

La Chambre de Commerce souligne également la démarche de valorisation des matériaux existants, notamment le réemploi du grès, qui participe non seulement à la réduction de l'empreinte matérielle du chantier, mais aussi à la préservation de l'identité architecturale luxembourgeoise. Elle se félicite en outre de la conception d'un campus organisé en espace « sans circulation automobile » et privilégiant la mobilité douce. Elle salue aussi la volonté de bâtir un campus fonctionnel, dans lequel l'Ecole Nationale de la Santé (ENSA) sera intégrée. Enfin, le décèlement des sols et la réduction de l'emprise au sol du nouveau hall sportif constituent également des mesures positives, s'inscrivant dans les objectifs de lutte contre l'imperméabilisation et de protection des sols.

Sous réserve des interrogations déjà évoquées quant au potentiel d'évolution future du site, la Chambre de Commerce considère que ces choix traduisent un effort notable pour intégrer les dimensions environnementales dans la rénovation et l'extension du LTett, tout en veillant à la cohérence architecturale et fonctionnelle du futur campus.

Concernant la fiche financière du Projet

Au regard de l'ampleur des investissements engagés pour la rénovation et l'extension du LTett, la Chambre de Commerce estime opportun que la fiche financière permette une appréciation aussi complète que possible de la structure et de la soutenabilité du coût du Projet.

À l'examen de la fiche financière annexée au Projet, la Chambre de Commerce constate que si une ventilation par grands postes de dépenses est fournie (gros œuvre – clos et couvert, installations techniques, parachèvement, aménagements extérieurs, etc.), celle-ci ne permet toutefois pas d'identifier précisément la structure des coûts au niveau des sous-postes. Une telle granularité apparaît pourtant essentielle pour évaluer correctement la robustesse budgétaire du Projet, notamment en ce qui concerne les postes techniquement sensibles et susceptibles de variations importantes, tels que les installations techniques, dont les coûts induits peuvent évoluer de manière significative en fonction des choix d'ingénierie retenus.

*

*

*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de loi sous avis, sous réserve de la prise en compte de ses observations.

STH/WAL/DJI